



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 4718, rue Saint-Félix a été déposée le 15 mai 2022 ;

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, au Service juridique et du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin de Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 10 juin 2022

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca